

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Nombre de conseillers

• en exercice	15
• présents	9
• votants	9
• absents	6
• exclus	0

Date de convocation :  
22 novembre 2024

Date d'affichage :  
22 novembre 2024

## Objet

Délibération n° 24/2024.  
Avenant à la délibération  
n° 1/2022. Protection  
sociale complémentaire/  
volet prévoyance.

De la commune de FILLIEVRES

Séance du 29 novembre 2024 à 20 heures 00

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le 03/12/2024

ID : 062-216203356-20241129-24\_2024FILLIEV-DE



Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. DOURLENS Jim

Étaient présents :

Dourlens J, Wissart F, Mesnard A, Lecocq L, Delmotte L, Dourlens L, Leroy E, Pattou H, Aoumat F.

Secrétaire de séance :

Mme LECOCQ Laëtitia

La séance ouverte, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier reçu par le centre de gestion du PDC, nous informant de la nouvelle tarification à partir du 1er janvier 2025, concernant la prévoyance. En effet l'évolution des arrêts maladie et l'absentéisme obligent à une révision des taux de cotisation pour les agents. La collectivité se doit de participer à la prévoyance de ses agents adhérents au contrat groupe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de participer au financement des cotisations des agents pour le volet prévoyance,
- de fixer le montant unitaire de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 1er janvier 2025 comme suit :

Montant brut : 10 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- de prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture DE  
MONTREUIL SUR MER le 03 décembre 2024.  
Publié ou notifié le 03 décembre 2024.

Fait à FILLIEVRES, le 03 décembre 2024

Le Maire

Envoyé en préfecture le 03/12/2024
Reçu en préfecture le 03/12/2024
Publié le 03/12/2024
ID : 062-216203356-20241129-24_2024FILLIEV-DE

